

27 novembre 2020

Contrats de chantier et d'opération (CDICO) :

Voulez-vous des collègues en **contrats précaires** à
l'ONERA ?



Reprise des NAO en plein confinement le 1^{er} décembre :

Exprimez-vous !

Par le biais de l'accord sur CDICO, proposé aux syndicats en début d'année avec le package des négociations 2020 puis à nouveau ce mardi 1^{er} décembre, la Direction tente encore une fois d'introduire les contrats précaires de longue durée à l'ONERA. Selon la proposition d'accord, ces contrats concernent des « projets requérant la mise à disposition de ressources sur des durées longues (contrats contrôlés, cofinancés, contrats de types FEDER, EQUIPEX, PRISME,...). Pour autant, les compétences des personnes sollicitées dans ce cadre ne répondent pas toujours à un besoin pérenne pour les activités stratégiques de l'ONERA. »

⇒ **les CDICO concerneraient TOUS les métiers de l'ONERA** (y compris les plus stratégiques)

Pour rappel, la Direction de l'ONERA a déjà tenté d'imposer ces "CDI au rabais" en 2009 mais le code du travail exigeait alors une signature unanime et faute de signature de la CGT, ils n'étaient pas passés. Depuis les lois El-Komhri et Macron, une simple majorité de représentativité suffit et notre Direction s'empresse de les re-soumettre. Son objectif : traduire à l'ONERA la politique de précarisation encouragée par le gouvernement.

Méthode & calendrier

La méthode de la Direction n'est pas nouvelle et devrait laisser peu de doute sur la menace que représente cette proposition :

- De nouveau une "négociation" dans l'urgence, en période de confinement, **sans possibilité de concertation** avec les salariés. Pourquoi cette urgence et surtout, **quelle contrepartie pour les salariés** dans ce nouvel accord ?
- **Quel intérêt** de négocier cet accord dans l'urgence, alors que **la Direction fait traîner celui sur la mesure du temps de travail et la récupération des repos** ?

Conséquences pour les précaires :

- **Attractivité ?** Les possibilités sont déjà nombreuses pour ceux qui ne souhaitent pas rester longtemps : démission d'un CDI, post-doc, CDD, interim...
- **« Incertitude face à l'avenir »**, contre laquelle la Direction organise déjà des webinaires : ne prétendait-elle pas vouloir lutter contre **le mal-être au travail, les RPS** ?

- **Attachement au travail, aux collègues ?** Quelle implication attendre d'un salarié en situation précaire, qui **abandonnera légitimement l'ONERA pour une meilleure situation** (meilleur salaire, CDI...). Ne devrait-on pas réduire le turn-over ?

Conséquences pour les permanents :



- **Temps/énergie/affect** : comment s'investir dans l'accueil et la formation d'un n-ième collègue qui partira, peut-être avant même la fin d'un contrat ?
- **Ambiance de travail** : quelles relations dans une équipe entre les permanents et les précaires ? Ne cherchait-on pas à lutter contre le **mal-être au travail, les RPS à l'ONERA ?**
- **Perte de savoir-faire** : comment prétendre dans un organisme de recherche quelles compétences ne deviendront pas un besoin pérenne ? Par ailleurs, il faut l'ignorance d'un technocrate sur nos métiers pour imaginer que les connaissances peuvent se transmettre rapidement entre un précaire sur le départ et un permanent (ou vers un nouveau précaire !)

L'évolution naturelle, sous la pression des contrats que nous devons accepter à cause du recours possible à cette main d'œuvre temporaire, sera d'augmenter l'effectif des précaires, ce qui **aggravera tous les effets listés**.

Certains grands groupes ont déjà expérimenté ce type de contrat et compris que les recrues n'étaient globalement pas rentables : trop volages, trop épuisants à recruter, à former, et surtout... trop chers ! Ils réembauchent des CDI !

Souhaiteriez-vous que vos enfants n'aient d'autres solutions que des propositions d'emploi en CDICO ? L'auriez-vous souhaité pour vous-même ?

Pour pouvoir **finir les contrats à l'heure et travailler correctement**,
refusez les CDICO, exigez des postes **permanents**.

Comment faire pour agir ?

- **Trouvez votre représentant syndical de proximité, ou écrivez un courriel à votre Délégué Syndical Central CGT ONERA, cgt-central@onera.fr, et faites-lui connaître votre opinion.**

Ou :

- **Exprimez-vous sur le [site web CGT](#) ! Vos commentaires seront anonymes, mais pris en compte par la CGT.**